

# TUTEURS ET MAITRES D'APPRENTISSAGE

## Session Mars- Mai 2021

Responsable de Centre d'activité : Raphaël SANCHEZ.

[raphael-sanchez@irts-pacacorse.com](mailto:raphael-sanchez@irts-pacacorse.com) 04 91 76 99 51

Secrétariat Centre d'activité :

[virginie-santabodia@irts-pacacorse.com](mailto:virginie-santabodia@irts-pacacorse.com) 04 91 76 99 06

Responsable de promotion : Amandine SCAMPINI

[amandine-scampini@irts-pacacorse.com](mailto:amandine-scampini@irts-pacacorse.com) 04 91 76 99 89



## Table des matières

I - Jusqu'en décembre 2018, la formation des Tuteurs et Maîtres d'apprentissage s'articulait sur deux parcours comportant deux modules communs et un module central différencié .....	3
II - Un module Unique Tuteurs et Maîtres d'apprentissage pour répondre au besoin de formation dans une période transitoire (40 heures) .....	6
III - Proposition de dates .....	8
FICHE D'INSCRIPTION .....	9



I - Jusqu'en décembre 2018, la formation des Tuteurs et Maîtres d'apprentissage s'articulait sur deux parcours comportant deux modules communs et un module central différencié.

I-1- Les trois modules de formation des tuteurs d'apprentissage déclinaient une progression pédagogique selon trois fonctions :

- **Fonction 1 : L'organisation des parcours ;**

Cette fonction recouvre des enseignements et mise en pratique concernant :

Les modalités d'accompagnement : qualification, intégration, insertion professionnelle.

L'identification des bénéficiaires

Le repérage des emplois et des activités nécessitant un tutorat

L'identification des lieux de régulation de régulation entre les différents acteurs et la position de médiateur en intégrant la gestion des conflits.

La connaissance des types et logiques d'accompagnement selon les dispositifs.

La connaissance des réseaux d'insertion socio-professionnelle

Et finalement se situer dans les processus de sélection impliquant les apprenants et les tuteurs.

- **Fonction 2 : La Co-construction des savoirs ;**

Cette fonction concerne spécifiquement la définition des attendus et des limites d'intervention réciproques entre Site Qualifiant et Centre de Formation.

- **Fonction 3 : La supervision des parcours de formation.**

Cette fonction comporte un ensemble important de compétences.

La construction et l'amélioration d'un support descriptif des missions et du poste occupé par l'apprenant dans le contexte de l'établissement.

La coordination des interventions dans le parcours de formation dans l'établissement.

La régulation et l'ajustement de la coopération

L'évaluation de l'activité tutorale : - Recenser les besoins de formation

- Proposer des ajustements du système tutoral

- Analyser et capitaliser les pratiques tutorales

- Evaluer la « triple utilité » du tutorat : pour le tuteur, le bénéficiaire et l'institution.

Mesurer les écarts entre attendus et réalisés



Contribuer à impulser des méthodes et des outils de la fonction tutorale auprès des équipes pluri-professionnelles et des acteurs participant du parcours formatif.

I-2- Pour les deux premiers modules, et dans une perspective de continuité, de développement et de renforcement de la réflexion et des apprentissages engagés, il s'agit de :

- Permettre aux tuteurs formés de porter un regard distancié sur leur pratique professionnelle et leur relation avec l'apprenant (stagiaire, salarié), favoriser la construction des identités professionnelles ;
- Construire pour chacun d'entre eux et avec eux, une démarche de compétence et d'analyse des métiers et postes (explication des séquences de travail et des comportements, cadre réglementaire ...) ;
- Permettre d'inscrire les tuteurs dans une démarche de projet articulée aux enjeux de formation de la branche et aux spécificités du public accompagné (jeunes, adultes, salariés, contrats aidés, stagiaires ...) ;
- Permettre de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles évolutives et formatrices : au travers d'une démarche de validation des acquis et de l'expérience, ou autres (mobilité interne, autres formations professionnelles diplômantes...) ;
- Questionner et qualifier la fonction apprenante et professionnalisante des établissements : ainsi, qualifier l'alternance intégrative.



I-3- Pour le dernier module, les attendus s'inscrivent dans un espace de coordination et de management des équipes et projets liés au tutorat dans les établissements Sites Qualifiants (animation, pilotage des projets d'accueil, lien avec les centres de formation). Garant du processus de professionnalisation initié, il s'agira de :

- Permettre la co-construction d'espaces de délégation et de représentation et d'inscrire les tuteurs dans une démarche de partenariat et de réseau (mutualisation des ressources ...) ;
- De favoriser, par la proximité avec les équipes pédagogiques et l'implication éventuelle dans les cursus, la prise en compte des besoins professionnels, la connaissance de parcours pédagogiques, l'articulation avec les spécificités d'un territoire (secteurs d'intervention en tension, développement des stages ...) ;
- De favoriser la maîtrise des outils et dispositifs d'insertion, de professionnalisation et de formation, la connaissance des publics pouvant être accueillis et accompagnés ... ;
- De permettre, tout comme les deux premiers modules, de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles évolutives et formatrices : au travers d'une démarche de validation des acquis et de l'expérience, ou autres (mobilité interne, autres formations professionnelles diplômantes...) ;
- De développer des liens et des outils de gouvernance pertinents sur un territoire entre organismes de formation et Sites Qualifiants : qualifier l'animation des équipes, les parcours de formation et d'apprentissage, les veilles professionnelles ...



## II - Un module Unique Tuteurs et Maitres d'apprentissage pour répondre au besoin de formation dans une période transitoire (40 heures)

Afin de répondre aux demandes de formation émanant des terrains dans une temporalité contrainte, nous proposons de réunir les contenus essentiels de la formation Tuteurs et Maitres d'apprentissage.

Dans un premier temps, Il s'agira d'aborder les compétences constitutives de la fonction de tutorat, transversales aux deux statuts tuteur et maitre d'apprentissage :

- Assurer une fonction de guidance (accueil, accompagnement, orientation et coordination du parcours) ;
- Inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels qui sont les leurs ;
- Transmettre des connaissances (pratiques, théoriques, législatives, déontologiques et éthiques, organisationnelles, spécifiques) ;
- Mettre en rapport des apprentissages (théoriques et pratiques) ;
- Construire ou participer à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Assurer une fonction de socialisation et d'insertion ;
- Développer des compétences d'évaluation et s'inscrire dans une démarche collective d'évaluation (partenariat externe et interne).

Dans un second temps, nous aborderons :

- les modalités de certification (les référentiels, la nature des épreuves et supports),
- l'accompagnement pédagogique dans un soutien particulier de la posture de tuteur, référée à une réalité de travail, à une proximité d'accompagnement et d'évaluation.
- Le lien avec les équipes pédagogiques et le (les) centre(s) de formation est en ce sens opérationnalisé (contribution à certains modules, jurys et épreuves blanches ...).

Les axes suivants sont renforcés :

- L'alternance et l'apprentissage.
- L'accompagnement aux écrits professionnels.
- L'explicitation des compétences professionnelles par les apprenants.
- Le livret d'accueil



- La place de l'équipe dans le parcours de formation sur le site qualifiant.

Le tuteur peut accueillir des stagiaires de la formation, mais aussi les nouveaux salariés, les salariés intérimaires ou remplaçants au sein de l'établissement. Il favorise la transmission de la culture professionnelle du lieu et s'assure de la continuité des pratiques professionnelles auprès du bénéficiaire dont il cherche à faciliter l'intégration et l'opérationnalité.

Les Maîtres d'apprentissage sont appelés à accompagner les apprentis sur la totalité de leur durée de formation. Ils sont invités à participer à des temps d'accompagnement de l'élaboration des travaux de certifications, à des séances de soutenance blanche en tant que co-jurys afin de se familiariser avec les attentes et les modalités d'évaluation pédagogique des travaux menés par les étudiants. Ils participent aussi aux instances de régulation entre les Centre de Formation et le GIAPATS.



## FORMATION TUTEUR et MAITRE D'APPRENTISSAGE 2021 MODULE UNIQUE 40 heures

JOURNEES PROGRAMMEES	OBJETS D'INTERVENTION	NOMBRE D'HEURES
Mardi 23 mars	<p><b>Fonction 1 : L'organisation du parcours</b>  <i>L'accueil du stagiaire/ apprentis, fonctions hiérarchiques et pédagogiques du tuteur</i>  <i>Le Livret d'accueil et la place de l'équipe</i></p>	7
Mardi 30 mars	<p><b>Fonction 2 : La construction des savoirs :</b>  <i>Accompagner la production des écrits professionnels.</i></p>	7
Mardi 06 avril	<p><b>Fonction 2 : La construction des savoirs :</b>  <i>Pédagogie et théories des apprentissages</i></p>	7
Mardi 13 avril	<p><b>Fonction 2 : La construction des savoirs :</b>  <i>Approche des situations de travail</i>  <i>Travail prescrit et réel : tâches simples et complexes</i></p>	6
Mardi 20 avril	<p><b>Fonction 2 : La construction des savoirs</b>  <i>L'explicitation des compétences à l'écrit et à l'oral</i></p>	7
Lundi 17 mai	<p><b>Fonction 3 : La supervision du parcours de formation</b>  <i>Référentiels, compétences, lien avec les centres de formation</i>  <i>Evaluation</i></p>	6







## FICHE D'INSCRIPTION

### STAGIAIRE (coordonnées obligatoires)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Née le : ..... à : .....

Diplômes : .....

Poste : .....

Expérience dans l'accompagnement de stagiaire ou apprenti :

.....

.....

.....

Modules déjà effectués (*nom du module, dates*) :

.....

.....

### EMPLOYEUR (coordonnées obligatoires)

Etablissement : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Nom de l'apprenti suivi:.....

Ecole : .....

OPCA : .....

**TARIF : 460 euros**

**Dates : du 23 mars au 17 mai 2020 (Module 40heures)**

Cette fiche est à renvoyer accompagnée obligatoirement du chèque correspondant ou de l'attestation de prise en charge ainsi que d'une photo d'identité à :

**IRTS PACA et Corse  
CS80133  
20 Boulevard des Salyens  
13267 MARSEILLE Cedex 08  
Ou par mail : [virginie-santabodia@irts-pacacorse.com](mailto:virginie-santabodia@irts-pacacorse.com)**

